

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 1 - Explorateur



#### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

:

Badge attribué à : Lussier Karine

<https://www.cadre21.org/membres/28b5c582e1ea8c795448f5ac>

Date d'obtention : 2023-04-03 16:17:55

# Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La trousse Sexto doit être utilisée pour documenter de façon objective et sans jugement une situation dénoncée par un jeune. Dans la trousse, il y a un aide-mémoire qui nous rappelle toutes les étapes à faire pour documenter la situation en fonction des mandats de chacun. Pour pouvoir l'utiliser, il faut suivre une formation de 2 niveaux (1-Explorateur, 2-Architecte). Un partenariat avec le corps de police de ma ville et avec le DPCP est établi pour gérer toutes les situations de sextage. Lorsque le geste est perçu comme malveillant, il faut faire appel aux policiers pour la suite des démarches. Chaque étapes d'intervention est décrite et nous devons suivre ce protocole à la lettre.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'ai un meilleur guidage sur le type de questions à poser aux élèves pour documenter la situation sans leur mettre des mots dans la bouche, sans apporter de jugement extérieur. Les interventions seront plus efficaces puisque j'ai à suivre une démarche d'intervention claire et concise. En s'assurant de respecter les démarches de la trousse, on s'assure de respecter nos mandats respectifs, ainsi que ceux des partenaires.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ne dois en aucun temps consulter les photos, vidéos des jeunes. La protection des données d'identification des jeunes victimes, témoins ou auteurs des sextos doit être assurée. En utilisant le questionnaire d'entrevue et en consignant l'information, je serai en mesure de déterminer la gravité des gestes et les démarches d'intervention nécessaires.